

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00649 Numéro SIREN : 537 536 005 Nom ou dénomination : 2 BL
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt 2203

Compte Annuel Certifié Conforme a

Bilan Actif

B. SORACE

		31/10/2021			31/10/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 840	1 840		
	Fonds commercial (1)	570 000		570 000	570 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	77 608	60 583	17 025	3 382
	Autres immobilisations corporelles	272 270	256 324	15 947	32 625
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		921 718	318 746	602 972	606 007
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 802		2 802	3 161
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 582		2 582	2 629
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 063		1 063	1 800
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	101 209		101 209	104 488
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	320 868		320 868	320 548
	DISPONIBILITES	494 995		494 995	353 895
	Charges constatées d'avance	2 541		2 541	5 683
	TOTAL (III)	926 060		926 060	792 204
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 847 779	318 746	1 529 032	1 398 210

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

S

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/10/2021

31/10/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	332 652	217 859
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	125 086	114 793
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	512 739	387 652
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 886	48 000
	Emprunts et dettes financières divers	786 047	787 216
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 310	63 365
	Dettes fiscales et sociales	57 330	85 597
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	25 153	26 380
	Produits constatés d'avance (1)	568	
	Total des dettes	1 016 294	1 010 558
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 529 032	1 398 210
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		125 086,20	114 792,87
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		991 660	1 010 558
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		807	

2022/2203

2 BL
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 RUE DU CHANT DES OISEAUX
6 RUE DU POIDS DU ROI, 41000 BLOIS
537 536 005 RCS BLOIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 avril 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 octobre 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élevant à 125 086 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	125 086 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 332 652 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

Benjamin SORAFENI

307 GRAMMES
6, rue du Poids du Roi
41000 BLOIS
RCS : 537 536 005

2 BL
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 RUE DU CHANT DES OISEAUX
6 RUE DU POIDS DU ROI, 41000 BLOIS
537 536 005 RCS BLOIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 26 avril,
A 11 h 30,

Monsieur **Benjamin SERAFFIN**,
demeurant 1 rue du Chant des oiseaux, 41000 BLOIS,

Associé unique de la société 2 BL,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Benjamin SERAFFIN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique **approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2021**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élevant à 125 086 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	125 086 euros
En totalité au compte " autres réserves " qui s'élève ainsi à 434 738 euros.	125 086 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

- Exercice clos au 31/10/2020 : 23 000 euros (éligibles à l'abattement de 40%)
- Exercice clos au 31/10/2019 : néant
- Exercice clos au 31/10/2018 : néant

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte des conventions conclues pendant les exercices antérieurs et renouvelées tacitement, savoir :

Convention 1 :

Objet : **compte courant d'associé** du Président

Modalités : le compte courant d'associé du Président Monsieur SERRAFIN, dont le solde créditeur s'élève à 3 159,18 euros à la clôture de l'exercice, n'est pas rémunéré.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique approuve sa rémunération brute de 32 400 euros allouée au cours de l'exercice pour sa **fonction de Président**.

En outre, il approuve les remboursements de ses **frais de représentation et de déplacement** pour 17 627,32 euros TTC euros au cours de l'exercice.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Benjamin SERAFFIN
Président associé unique

